

« Nous avons appartenu à un grand nombre de Puissances différentes, mais jamais, chez nous comme à l'extérieur, un de nos concitoyens n'a invoqué d'autre titre, d'autre nom que celui de Luxembourgeois. » (6)

Dans la séance d'ouverture du 1. 10. 1850, Norbert Metz donna d'amples renseignements sur le budget de l'Etat. C'est à cette occasion qu'il releva « que les impôts dans le Luxembourg sont moins élevés que dans aucun autre pays. » Nous relevons également dans son discours les faits intéressants qui suivent :

« En 1815, le Luxembourg grand-ducal avait 26 lieues de routes, et en 1830, ce nombre n'avait pas encore augmenté. (!) ... En 1839, nous avions 39 à 40 lieues de routes ... Depuis notre séparation de la Belgique, abandonnés à nos propres ressources nous avons fait 41 lieues de route, ainsi plus de travaux publics que toutes les générations précédentes nous en avaient laissés. » (7)

En 1851 Norbert Metz publia chez V. Buck un rapport de 70 p. in 8° traitant du projet de loi d'assurance contre l'incendie présenté à la Chambre par le député Muller. (8)

Au début de la session 1851/52 l'administrateur des Finances subit un échec en ce sens que le boni du Budget qu'il avait estimé à 694 000 francs fut réduit par la Chambre à 500 000 francs. (8 bis)

A l'interpellation que Michel Jonas fit à la séance de la Chambre du 12. 11. 1851, pour connaître les vues du gouvernement dans les questions économiques qui se posaient pour le moment, Norbert Metz répondit en un discours dont les passages suivants méritent d'être retenus :

« Il est certain que quelle que soit la position de notre agriculture, nous ne pouvons pas espérer qu'à raison de la position du Luxembourg, elle puisse suffire aux sommes nécessaires pour payer les produits que nous importons chez nous. Ces quelques mots doivent prouver que c'est donc ailleurs que nous devons trouver aide et assistance pour nous procurer les sommes indispensables au paiement de produits étrangers. Et c'est l'industrie qui nous la procure. Nous en avons eu une preuve éclatante en 1846 et 1847, lorsque la grande cherté nous a non seulement empêchés d'exporter des grains, mais nous a obligés encore d'en acheter pour des sommes considérables dans d'autres pays. Et si à cette époque nous n'avons pas eu ces crises financières qui se sont manifestées ailleurs, c'est que notre industrie, qui alors était florissante, nous a fourni, en exportant les produits considérables, le moyen de niveler notre position, d'acquérir les sommes nécessaires pour payer toutes les importations qui ont été faites. » L'argumentation de Norbert Metz sert à démontrer que loin de se prononcer pour le système du libre-échange, le gouvernement est pour « une protection modérée », profitable à l'industrie et à l'agriculture. (9)

Le 9. 4. 1851 le gouvernement avait institué une commission spéciale chargée d'examiner les possibilités de la création d'une *Banque*